

Foulées

**9 JUIN
2019**

Grusonnoises

17 km

5 km

10 km

Enfants

Marche

Ne pas jeter sur la voie publique

Imprimé par nos soins

Inscription sur **ASPORT-TIMING.COM**

Inscription sur www.asport-timing.com jusqu' au 7 juin

Contact : Vincent au 06 95 89 07 26

(Inscription possible salle polyvalente de Gruson le 8 juin de 14 h à 18 h et le 9 juin (1 h avant chaque course))

Nom Prénom

Date naissance Sexe F M

Adresse

Tél E-mail

Club

Je participe : * Majoration de 2 € si inscription jour même. Chèque à l'ordre de Grus'on fête

- | | | | |
|--------------------------|---------------------------------------|-----------|--------------------|
| <input type="checkbox"/> | 17 km (nés en 2001 et avant) | 9 euros * | Départ 9 h 30 |
| <input type="checkbox"/> | 10 km (nés en 2003 et avant) | 7 euros * | Départ 9 h 45 |
| <input type="checkbox"/> | 5 km (nés en 2005 et avant) | 5 euros * | Départ 10 h 00 |
| <input type="checkbox"/> | Enfant 400 m (nés entre 2010 et 2014) | 3 euros * | Départ 12 h 00 |
| <input type="checkbox"/> | Enfant 1000 m (nés en 2008 et 2009) | 3 euros * | Départ 12 h 15 |
| <input type="checkbox"/> | 17 / 10km Marche | 3 euros * | Départ 9h00 à 9h30 |

Toute participation a une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- D' une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la FFA, et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation (attention les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Dirigeant et Découverte ne sont pas acceptées) ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre indication à la pratique du sport en compétition , de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- ou d' une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de trois ans à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. ATTENTION, la remise du certificat médical sur le téléphone n' est pas valable.

. Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition même si ils sont détenteurs d' une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française daté, signé et permettre l' authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S' il n' est pas rédigé en langue française, une traduction doit être fournie.

Règlement disponible sur www.mairie-gruson.fr

Réservé organisation

Signature obligatoire
(athlète ou parents
pour les mineurs)

Votre signature vaut
acceptation du règlement

N° dossard